

Lettre d'information

n°66 - Fév. 2026

PREVIOS vous accompagne dans la prise en charge des personnes en situation de violence.

Collègues et structures partenaires de la région Occitanie, voici la nouvelle lettre d'information du réseau PREVIOS, N'hésitez pas à nous contacter directement par mail pour vous abonner à cette lettre ou publier des évènements.

Au sommaire :

Evènements et actu PREVIOS

Vu sur le net et à partager

Evènements à venir

Evènements et Actu PREVIOS

Matinées Prévios - Temps d'intervision

La 1ère session est complète, les inscriptions sont closes.

3 nouvelles matinées d'intervision seront proposées en 2026 sur des thématiques complémentaires.

Restez connectés et **abonnez-vous à la page LinkedIn de Prévios !**

#Matinées Prévios Temps d'intervision

Comment adapter sa posture professionnelle pour favoriser l'accueil et la prise en charge d'une victime de violences conjugales ?



#1

Découvrez les prochaines formations

et renforcez vos compétences face aux situations de violences :

Les violences au sein du couple et périnatalité – Formation en partenariat avec le Réseau de Périnatalité Occitanie

- **Toulouse** : les 18,19 et 20 mai 2026
- **Montpellier** : 8,9, et 10 juin 2026

Le professionnel face aux violences au sein du couple

- **Toulouse** : 22 et 23 Juin 2026

► Incription et renseignements : serviceformation@reseautprevios.fr

Prévenir, repérer, accompagner : agir ensemble contre les violences

En 2025,
✓ 95%
de nos apprenants
étaient satisfaits

Réseau Prévos
6, rue Félix-Bergou - 31000 Toulouse
Tel : 06 38 26 78 22
Siret 49791238600024
Contacter le service formation :
servicedeformation@reseauprevios.fr

Organisme de formation n° 73 31 05301 31
Organisme DPC n°3796
Organisme certifié au référentiel national sur la qualité
QUALIOPI n°210 3189.1
Site internet : www.reseauprevios.fr



[**>> Consulter le catalogue de formation PREVIOS 2026**](#)

→ Pour ne rien manquer, suivez-nous sur les réseaux !



Vu sur le net et à partager

VIOLENCE CONJUGALES

Rapport « À vif » : une refondation nécessaire de la justice face aux violences intrafamiliales

Le rapport « À vif », remis le 25 novembre 2025 au ministre de la Justice, propose une analyse approfondie de la réponse judiciaire aux violences intrafamiliales. Il a été rédigé par Gwenola Joly-Coz, Première présidente de la cour d'appel de Papeete, et Éric Corbaux, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux.

Fondé sur des constats de terrain, le rapport invite à dépasser la lecture des violences comme de simples conflits privés, pour mieux intégrer les mécanismes de domination et de contrôle coercitif. Il formule 10 propositions structurantes visant à renforcer la spécialisation de la justice, améliorer la protection des victimes – femmes et enfants – et harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

[**>> Consulter le rapport complet**](#)

La Banque de France se mobilise contre les violences économiques intrafamiliales

Dans le cadre de la lutte contre les violences économiques intrafamiliales et notamment les violences économiques subis par les femmes, la banque de France a mis en place sur son site internet une nouvelle page dédiée à ces violences. On retrouve sur cette page une foire aux questions permettant de sensibiliser et de reconnaître les violences intrafamiliales.

[**>> Consulter cette page**](#)

VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

CIVISE – Pour un parcours de santé coordonné des enfants victimes de violences sexuelles

La Commission publie un avis appelant à la mise en place d'un parcours de santé coordonné pour les enfants victimes de violences sexuelles ou d'inceste. S'appuyant sur de nombreuses auditions, le document souligne des parcours encore trop fragmentés, inégaux selon les territoires et insuffisamment adaptés aux besoins spécifiques des mineur·es.

Il rappelle la nécessité de placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toute prise en charge, indépendamment de l'existence d'une procédure judiciaire.

L'avis recommande notamment le renforcement des accueils pédiatriques dédiés, le rôle central des UAPED et une meilleure articulation entre santé, justice et protection de

l'enfance.

Il insiste également sur l'importance de la formation des professionnel·les et d'un accompagnement inscrit dans la durée, afin de garantir des parcours sécurisants et protecteurs pour chaque enfant.

[>> Lire l'avis complet](#)

L'Observatoire Santé mentale, Vulnérabilités et Sociétés (ORSPERE SAMDARRA) a publié la 94ème édition de son bulletin Rhizome.

Ce dernier est consacré à la protection de l'enfance dans sa dimension large. Tout d'abord, il souligne l'importance de reconnaître les violences sous toutes ses formes, le harcèlement mais aussi l'assignation de genre chez ces enfants. Ce bulletin met également en avant les difficultés autour de la parole des jeunes placés, notamment pour la recueillir et dans la manière dont elle est entendue par les institutions. C'est justement les pratiques professionnelles qui sont fortement remise en cause à travers ce bulletin, notamment dans le contrôle de la parole, dans le risque de traumatisme chez les professionnels qui peut en découler, ainsi que du manque de considération de certaines situations comme l'inceste malgré les signalements. Pour finir, ce bulletin présente des initiatives de prévention, d'orientation et d'écoute, notamment via des structures spécialisées.

[>> Retrouver le bulletin complet](#)

Un nouveau numéro d'Infos Rapides Justice a été publié en novembre 2025.

Ce dernier se consacre au harcèlement scolaire à travers les incidents graves enregistrés dans les établissements scolaires sur l'année 2023-2024 ainsi que les affaires pénales de harcèlement scolaire de mars 2022 à fin 2024. On recense 7 incidents graves pour 1000 élèves sur cette période avec seulement 0,8 incidents pour 1000 élèves signalés comme du harcèlement scolaire, ce qui représente une très faible proportion parmi les incidents graves. On recense également environ 10 100 affaires d'harcèlement scolaire enregistrées par les parquets, ce qui représente plus du double par rapport à 2023. Ces chiffres s'expliquent par la prise de conscience et la judiciarisation accrue du phénomène depuis la création du délit spécifique de harcèlement scolaire en mars 2022. L'augmentation de ces affaires ne reflète donc pas nécessairement une augmentation du harcèlement scolaire mais plutôt une meilleure détection et une plus grande mobilisation. Il existe cependant de grandes difficultés liées à la traçabilité des faits avec environ 34% des affaires restant sans mis en cause identifié.

[>> Aller plus loin](#)

« Ma Sécurité » : un nouvel espace d'écoute et d'aide dédié aux mineurs

Depuis le 20 novembre le site « Ma Sécurité » de la police et de la gendarmerie présente un nouvel espace ouvert pour les moins de 18 ans. Cet espace est dédié aux mineurs présentant des problèmes ou étant victimes de cyberharcèlement, de violences physiques et sexuelles, de prostitution, de chantage, de racket, de trafic de drogue... Cet espace est sous la forme d'un tchat en ligne sécurisé, ouvert 24h/24 et 7j/7 où les jeunes peuvent échanger avec des professionnels formés (policiers, gendarmes, psychologues) de manière bienveillante afin d'être écouté, conseillé, soutenu et orienté en fonction de la situation.

[>> Accéder à cette plateforme](#)

→ OUTILS et RESSOURCES

Comprendre et agir contre les (cyber)violences de genre

Le Centre Hubertine Auclert propose une campagne et des outils pédagogiques pour comprendre, prévenir et agir face aux cyberviolences de genre, notamment auprès des jeunes de 14 à 18 ans.

Affiches, guides éducatifs, flyers et plateforme interactive permettent d'identifier les situations de violences, de déconstruire leur banalisation et de renforcer la prévention. >>Accéder aux ressources



Repérage et signalement des violences en ESMS

Dans le cadre du Plan national de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, l'Association Contre les Violences sur Mineurs (CVM) développe une mallette pédagogique et publie un rapport de recherche sur le repérage et le signalement des violences en ESMS. Ces travaux mettent en évidence la nécessité d'harmoniser les pratiques et de renforcer la formation des professionnel·les.

[>> Aller plus loin](#)



Le kit SELMA

Le kit SELMA est un outil gratuit de prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des mineur·es, combinant un court-métrage de fiction et un guide pédagogique. Conçu avec l'appui de la MIPROF, il aide les professionnel·les à repérer, comprendre et agir face aux situations de violences.

[>> Télécharger le kit](#)



Les centres de ressources de Promotion Santé Occitanie s'enrichissent de nouveaux outils

Promotion Santé Occitanie a acquis de nouveaux outils pour leurs centres de ressources à Carcassonne et Toulouse. Parmi eux, on retrouve des outils éducatifs pour les enfants sur le harcèlement, le cyberharcèlement ou encore le consentement. D'autres sont plus destinés aux adultes, notamment le kit « E.mot.ion » qui est une ressource thérapeutique et pédagogique pour les personnes concernées par la violence dans leurs relations intimes. Pour réserver un de ces outils, vous pouvez contacter le centre de Carcassonne ou celui de Toulouse.

[>> Plus d'informations](#)



Evènements à venir

20 février 2026

Matinée d'accueil des jeunes filles en 3ème et 2de pour la Journée internationale des femmes et filles en science, Observatoire Midi-Pyrénées, Toulouse

9 mars et 20 mars de 12h30 à 14h

14ème Coll'Occ en Soins Primaires, AVECsanté et ARS Occitanie, Centre des Congrès de Carcassonne

26-28 août 2026

Les UCS - Université de la coordination en santé organisé par la FACS Occitanie. En présentiel à ALBI. Dédiés aux professionnels dont l'exercice est

en lien avec la coordination des parcours de santé/vie.
Le programme de ces journées s'articule autour de conférences, d'ateliers,
de tables rondes et de moments conviviaux.
[**>>Plus d'informations**](#)

Nous soutenir

[**>> Adhérez ou faites un don directement en ligne**](#)

Adhésion individuelle : 15€, institutionnelle : 50 €

Vous pouvez également participer par **vos dons à faire vivre le protocole "Coragnes"** permettant à des victimes de violences intra-familiales de bénéficier d'une nuitée prise en charge :

[**>>Faire un don pour le protocole CORAGNES**](#)

Suivez-nous !



Mentions Légales :

Previos
6 rue pétrarque
31000 Toulouse

Contact :

accueil@reseaprevios.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion Previos.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de newsletter :
[cliquez ici pour vous désabonner](#)